AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

FACULTE DES SCIENCES MEDICALES ET PARAMEDICALES DE MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Après approbation

Séance du Mardi 21 septembre 2021

Siégeant en formation plénière

ETAIENT PRÉSENTS :

Le Président :	G. LÉONETTI.
Collège des Enseignants A :	P. BERBIS, P. DESSI, B. FOTI, S. GUIS, A. MEYER-DUTOUR, A. TREBUCHON-DA FONSECA
Collège des Enseignants B :	D. BIRNBAUM, S. COLSON, C. DELTEIL, V. GELSI-BOYER, C. PHILIP-ALLIEZ, T. RADULESCO, P. SAUVAGEON, A. TOSELLO
Personnel BIATSS :	J-P. MARIOTTI, E. ROSA
Collège Étudiants :	S. BETTAIEB, L. DUFFAUT, M-B. ROUX, J. WITTMEYER
Personnalités Extérieures :	S. PEREZ
Invités :	J-M VITON, K. CHAUMOITRE

ONT VOTÉ PAR PROCURATION :

Collège des Enseignants A :	E. CHARAFE-JAUFFRET, F. DUFFAUD
Collège des Enseignants B :	C. ZAKARIAN
Personnel BIATSS :	L. NOE
Collège Étudiants :	A. PLESSY, C. ZYBURA
Personnalités Extérieures :	D. NOBILE

ETAIENT ABSENTS

Collège des Enseignants B :	C. CASSAGNE
Personnel BIATSS :	A. QUERDRAY
Collège Étudiants :	L. ROMESTAN, A. TICHADOU
Personnalités Extérieures	N. CHEVALIER, F. CREMIEUX, G. GIBELLO, M-L. GUIDI MELIKOFF, L. PERNEY, M-P. SICARD-DESNUELLE
Invités :	P. ADALIAN

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 18h00 en demandant l'approbation du procès-verbal du conseil de Faculté Plénier du jeudi 8 juillet et mardi 13 juillet 2021.

Le Conseil adopte le procès-verbal du conseil précédent et approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés l'ordre du jour.

- ***VIE UNIVERSITAIRE***

1. MODALITÉS GÉNÉRALES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES (M3C) - ECOLE DE MEDECINE

Le Pr. Kathia CHAUMOITRE, Présidente du comité des études, présente ce point.

1.1 Ecole de médecine – PASS

M3C 2021-22: plus synthétiques et plus claires que les M3C 2020-21
Inscription définitive PASS le 8 octobre 2021
Changements :

- Précision sur l'obligation de s'inscrire à au moins 2 UE spécifiques
- Application du statut défaillant identique à toutes les licences d'AMU
- Ajout des bonus AMU (pris en compte pour la PASS licence mais pas pour l'accès sélectif)
- Stage infirmier sur 3 périodes au lieu de 2 du fait de l'augmentation du nombre d'étudiant

Ces points ont été soulignés auprès des étudiants lors du premier jour de PASS par le Pr Viton et le Pr Chaumoitre.

Options mineures licences PASS 2021-2022

Droit
Economie et Gestion
Mineure commune Anglais-Espagnol
Mineure commune Lettres Modernes et Anthropologie
Physique -Chimie
Psychologie
Mineures Commune Sciences de la vie et STAPS

- M3C 2021-22:
  - Pas de changements des UE de la majeure santé ni de leurs coefficients
  - Pas de changement des modalités d'accès sélectif ni des épreuves du second groupe

- Point important : attente d'un arrêté balai depuis juillet 2021 qui pourrait modifier le décret initial et donc nécessiter une modification de ces M3C en session exceptionnelle

Suite à une question portant sur les étudiants entrant en odontologie : il est précisé qu'ils sont également concernés par le stage infirmier.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

1.2 Ecole de médecine – DFGSM2

Le Pr. Jean-Michel VITON, Directeur de l'école de médecine, présente ce point. Il indique qu'il s'agit d'une adaptation des MCC votées avant les congés d'été.

DISCIPLINES	ECTS	V.H. CM	V.H. TP/ED	DUREE DES EPREUVES	NATURE DES EPREUVES ECRITES	NOTATION	
						NNotes Max.	Note Elim.
Santé-Société - Humanité	2	20h	-	60min	QCM	20	<10

Il est précisé qu'auparavant cette épreuve était sous forme de question rédactionnelle.

Le nombre d'inscrits par UE Libre ne pourra dépasser 50% du total des étudiants inscrits en DFGSM 2.
Lorsque, pour une UE libre, le nombre des inscrits atteint 50% de l'effectif total du DFGSM 2, les étudiants qui n'auront pas encore effectué leur choix, seront inscrits dans l'UE libre restante.

Passerelles / Dispenses :

Les étudiants issus d'inscription par la voie « passerelle » et ayant validés l'UE Médecine d'Urgence au sein de la Faculté SMPM peuvent faire une demande de dérogation auprès de l'Ecole de Médecine (smpm-medecine@univ-amu.fr).

M. le Doyen indique que le nombre d'étudiants inscrits en DFGSM2 a fortement augmenté à la rentrée en médecine (+25%), mais aussi en odontologie et pharmacie.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

1.3. Ecole de médecine – DFGSM3

Le Pr. Jean-Michel VITON, Directeur de l'école de médecine, présente ce point.

UNITE D'ENSEIGNEMENT FORMATION PAR LA SIMULATION

4 séances de formation par la simulation de 2 heures sont organisées.

- Chacune des 3 premières séances traitera une thématique, une 4ème séance sera consacrée à l'évaluation (Epreuve type ECOS : Examen clinique structuré).
- La présence aux TP de simulation est obligatoire sauf pour raison exceptionnelle. Dans ce cas l'étudiant a 48h pour déposer au service de la scolarité un justificatif d'absence permettant le rattrapage de la séance.
- Chaque séance est notée sur 3 points ; toute absence injustifiée entraine la note de 0 à la séance manquée.
- Tout changement de groupe est interdit.
- Nul ne peut aller à une séance de rattrapage sans mail d'autorisation du service de la scolarité.

PASSERELLES / DISPENSES - Médecine d'urgence ou service sanitaire

Les étudiants issus d'inscription par la voie « passerelles » ayant validés l'UE Médecine d'Urgence au cours de leur précédent parcours au sein de la faculté SMPM et / ou ayant validés le Service Sanitaire au sein de l'université Aix-Marseille peuvent faire une demande de dérogation auprès de l'Ecole de Médecine (smpm-medecine@univ-amu.fr).

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

1.4. Ecole de médecine – DFASM1

Le Pr. Jean-Michel VITON, Directeur de l'école de médecine, présente ce point.

M3C entièrement revues au regard de :

- la loi 2020-734 du 17 juin 2020 modifiant la loi 2019-774 du 24 juillet 2019 (article 24 et 36),
- l'arrêté du 2 septembre 2020 et ses annexes portant modifications de diverses dispositions relatives au régime des études du premier et deuxième cycle des études médicales et des épreuves classantes nationales
- du décret du 7 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine.

Il est précisé que les arrêtés d'application du décret du 7/09/21 ne sont pas encore parus.

Modifications de l'accès au 3ème cycle des études de médecine

Etudiants entrant en DFASM1 à la rentré universitaire 2021/2022

Trois critères de classement à la fin de la 6ème année en vue du choix de spécialité et de faculté pour le 3ème cycle :

- résultats des épreuves tablettes de connaissance (EDN: épreuves dématérialisées nationales) organisées en début de 6ème année
- résultats d'épreuves d'ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré) organisées en fin de 6ème année
- note de parcours personnel.

Nouveau référentiel

- Items pour l'EDN
- Situations professionnelles de départ (SPDD) pour les ECOS

Formation

- aux connaissances (items)
- aux compétences (SPDD), ces dernières renvoyant notamment à la formation clinique.

Programme :
Items et Situations professionnelles de départ (SPDD) des disciplines enseignées en DFASM 1

Contenu :

- Enseignement **facultaire en présentiel** :
  - Conférences d'internat /connaissances : items
  - Travaux Dirigés (TD) /compétences : programme des SPDD

- ❑ Enseignement en **distanciel :**

Mise à disposition cours sur AMETICE/items de connaissance

- ❑ Enseignement en **stages hospitaliers**

Programme des SPDD de la discipline du terrain de stage.

Formation aux connaissances/items :

- Enseignement dématérialisé : programme de DFASM1 sur AMETICE
- Conférences d'internat (une conférence de 1 à 4 h/discipline)
- Foire aux questions/stages

Formation aux compétences/SPDD :

- Travaux Dirigés (TD) à la Faculté 1 à 5 séances/discipline (selon programme)

- Stages hospitaliers /programme des SPDD de la discipline du terrain de stage.

Organisation de l'année universitaire en six périodes

Cinq périodes de 8 semaines divisées chacune en 2 parties
- Une période 4 semaines de stage hospitalier à temps complet
- Une période de 4 semaines d'enseignement facultaire

Une période de 12/13 semaines de stage hospitalier à temps complet pour les mois de juin à septembre.

Il est précisé que ces périodes incluent le temps des vacances. Une réflexion doit être menée pour la période de préparation des EDN.

Discipline	Note		Modal. Contrôle	Durée Epreuv.
	Max	Elim		
neurologie	20	<8	QCM	30 mn
hematologie- medecine interne	20	<8	QCM	30 mn
infectieux	20	<8	QCM	30 mn
cardiovasculaire	20	<8	QCM	30 mn
pneumologie	20	<8	QCM	30 mn
nephrologie -urologie	20	<8	QCM	30 mn

digestif	**20**	**<8**	**QCM**	**30 mn**
dermatologie -geriatrie	**20**	**<8**	**QCM**	**30 mn**
anesthesie réa /urgence	**20**	**<8**	**QCM**	**30 mn**
Lecture critique d'analyse d'articles (LCA)	**20**	**<8**	**QCM**	**90 mn**
ORAL (ECOS)	**40**	**<12**		
STAGE 1ère session (1 à 4) 2ème session (1 à 5)	**40**	**<20**		
Total	**280 points**			

Il est souligné que la note de stage est donc comprise dans le calcul de la moyenne générale.

STAGES : critères d'évaluation note/40

- l'assiduité, le comportement et la participation notés sur 10

- la présentation d'observations de patients et la participation aux séances pédagogiques organisées dans le service notées sur 10

- la note attribuée à **l'épreuve ECOS** (30 mn) organisée à la fin de chaque stage, notée sur 20.

Moyenne des notes des 4 premiers stages est prise en compte pour session 1.

La validation de la totalité des stages conditionne le passage dans l'année supérieure.

Evaluation

Formation aux connaissances/items :
Epreuves tablettes (en juin 2022)

Formation aux compétences/SPDD :
Epreuves ECOS facultaires (auparavant fixées en février, elles sont désormais prévues en mai)
Epreuves ECOS de fin de stage hospitalier

Il est précisé que tous les cours seront mis en ligne sans attendre que les disciplines soient abordées en cours.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2. MODALITÉS GÉNÉRALES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES (M3C) - ECOLE DES SCIENCES DE LA READAPTATION

2.1. Ecole des Sciences de la réadaptation - Formation Masso-Kinésithérapie et Ergothérapie:

MK :
Mise à jour des M3C avec l'obtention du grade de Master par l'ajout sur le document des références juridiques

Mise à jour relative au service sanitaire

Ergothérapie : ajustement des bonus

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2.2. Ecole des Sciences de la réadaptation - Formation Orthophonie

Ajout du bénéfice des crédits des unités d'enseignements acquis pour les redoublants :
- Le 1er cycle des études d'Orthophonie conservent le bénéfices des UE acquis dont les stages.
- Le 2ème cycle des études d'Orthophonie conservent le bénéfices des UE dont le mémoire pour le M2 mais ne prend en compte les stages.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2.3. Ecole des Sciences de la réadaptation - Formation Podologie

Modifications apportées aux MCC votées en CF du 08/07/2021

Pour la première et la deuxième année :

- ❑ Formation clinique : une seule note
- ❑ Matières en contrôle continu : il avait été omis de préciser des modalités de contrôle pour la session 2. Les précisions ont été apportées afin que ces UE puissent être rattrapées en session 2.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

3. MODALITÉS GÉNÉRALES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES (M3C) MASTERS DU DOMAINE SCIENCES DE LA SANTE

M. Sébastien Colson, Directeur de l'Ecole des Sciences infirmières présente ce point

- Préparation de la mise en œuvre de l'expérimentation Master : renforcement des mutualisations d'UE et d'enseignements entre Master Santé et DE IPA
- Rationalisation des enseignements pour éviter les redondances
- Réorganisation de la maquette de M2 pour consacrer le semestre 4 au stage et au mémoire
- Création d'un parcours Recherche, pour développer une offre en lien avec la création des 3 sections CNU et une possibilité de Master conjoint dans le cadre de CIVIS

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

4. DOSSIER DE RE-ACCREDITATION DE IPA

M. Sébastien Colson, Directeur de l'Ecole des Sciences infirmières présente ce point

Modifications présentées dans le dossier de ré-accréditation :

- Ajout des nouveaux items de connaissances sur l'UE Clinique S1 (compétence vaccinale de l'IPA)
- Modification du nombre d'ECTS UE Clinique S2 (6→9 ECTS) et UE Santé Publique (6→3 ECTS)
- Insertion du contenu des UE spécifiques de la mention Urgences (5ème mention)
- Proposition de 3 options sur l'UE Clinique S3 de chaque mention (4/14 ECTS) :
  - Spécificités en pédiatrie
  - Spécificités en gérontologie
  - Renforcement des compétences / population générale
- Passage de la 2ème année de formation à temps plein (année universitaire 2022-2023). Il est précisé que ce point a déjà été annoncé aux étudiants de première année.
- Modification des documents pédagogiques pour garantir l'évaluation de la maîtrise des actes et activités listées par arrêté ministériel
- Insertion des activités de simulation interprofessionnelle sur le stage S4

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

5. PROJET D'EXPERIMENTATION DE CREATION D'UNE LICENCE EN SCIENCES INFIRMIERES

M. Sébastien Colson, Directeur de l'Ecole des Sciences infirmières présente ce point

Objet de l'expérimentation

- Création d'une Licence en Sciences Infirmières en double diplomation du diplôme d'Etat d'infirmier, dispensée dans un Institut de formation en soins infirmiers Universitaire (IFSI-U) au sein de la Faculté SMPM d'Aix-Marseille Université

- Mise en place d'un IFSI supplémentaire sur l'Académie d'Aix-Marseille, prévu dans le cadre du Ségur de la Santé sur le volet augmentation des quotas (+ 200 places)

- Délivrance des diplômes par le Président d'Aix-Marseille Université

- **Décret no 2020-553 du 11 mai 2020** relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
- **Directive européenne 2013/55/CE du 13 novembre 2013**

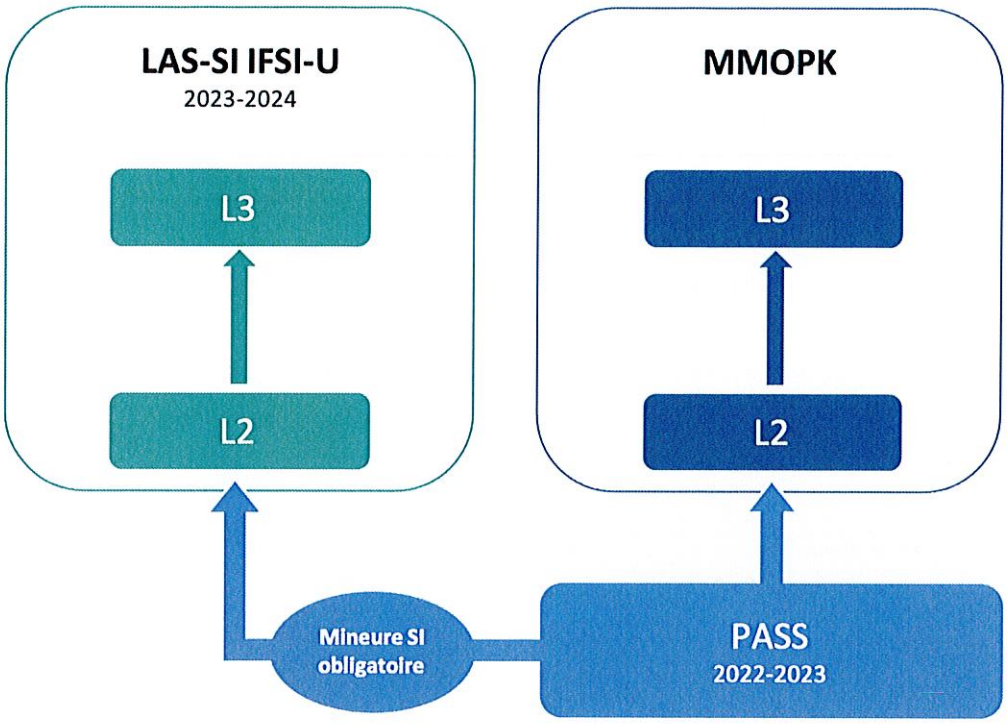

METHODOLOGIE ADAPTEE

- Identification des équivalences d'UE entre PASS et le référentiel IFSI 2009
- Création d'une mineure Sciences Infirmières en PASS (nouvelle offre de LAS)
- Réingénierie L2 SI et L3 SI, avec concordance des contenus entre référentiel IFSI 2009 et nouveau programme + ajustements nécessaires => IFSI-U
- Modifications des stratégies pédagogiques : pédagogie active
- Modalités de contrôle de connaissances et de compétences définies par AMU

MINEURE SCIENCE INFIRMIERE

- 10 ECTS = 80 heures d'enseignement en ligne
- Contrôle des connaissances par QCM
- Contenu de l'UE :
  - Raisonnement clinique
  - Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
  - Soins relationnels
  - Hygiène et infectiologie
  - Soins de confort et bien-être
  - Handicap

  - **Quota ParcourSup : 200 inscriptions possibles**

Admissions IFSI U

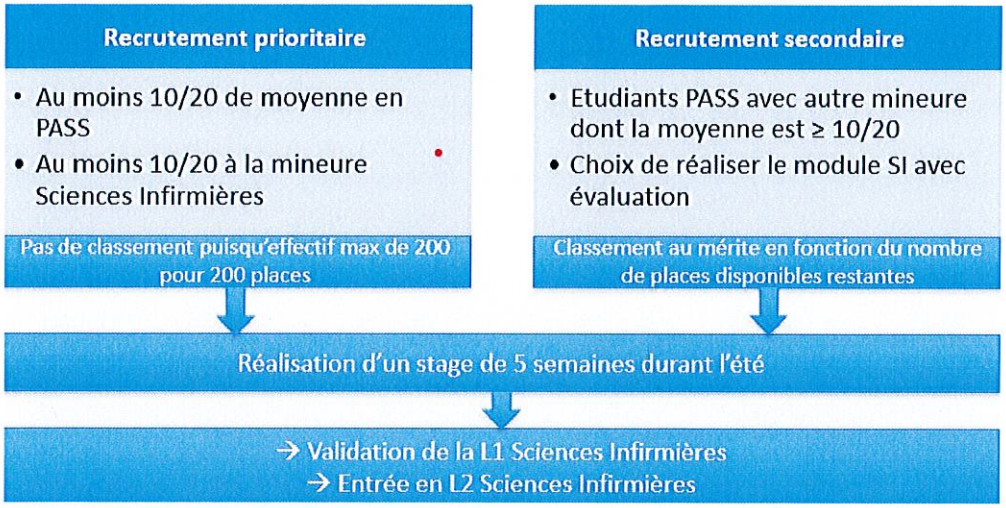

Maquette L2 Sciences Infirmières

Semestre 3		Semestre 4	
UE	**ECTS**	**UE**	**ECTS**
Fondamentaux des sciences infirmières	6	Clinique	6
Législation, éthique, déontologie et responsabilités	3	Soins éducatifs et relationnels	3
Clinique	12	Service sanitaire	3
Service sanitaire	3	Santé publique	3
Méthode de travail	3	Langue vivante	3
Stage	3	Recherche	3
AFGSU 2		Stage	9
Total	**30**	**Total**	**30**

Equivalence aide-soignant si S3 validé

Maquette L3 Sciences Infirmières

Semestre 5		Semestre 6	
UE	ECTS	UE	ECTS
Clinique	12	Stage	24
Formation, analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques	3	Mémoire	6
Recherche	3		
Langue vivante	3		
UE optionnelle	3		
Stage	6		
Total	30	Total	30

Organisation des stages

Stage	Nombre de semaines	Nombre d'heures	Nombre de terrains de stage
Stage pré-L2 SI *(juin-juillet ou août-septembre)*	5 semaines à temps plein	175	1
Stage S3 *(septembre à décembre)*	12 semaines à mi-temps	240	2
Stage S4 *(janvier à juin)*	12 semaines à mi-temps + 8 semaines à temps plein	520	3 (dont 1 stage optionnel)
Stage S5 *(septembre à décembre)*	11 semaines à mi-temps + 4 semaines à temps plein	360	2

Stage S6 ***(janvier à juin)***	**23 semaines à temps plein (janvier à juin)**	**805**	**2 à 3 (dont 1 stage pré-professionnel)**

Stages S3, S4 et S5 en alternance avec les enseignements théoriques : 20h par semaine, en demi-journée (matin ou après-midi)
Accréditation des terrains de stage par le Doyen SMPM sur proposition de l'équipe pédagogique
Mise en place d'évaluation clinique de stage par semestre + 1 évaluation clinique de diplôme
Validation des stages par un jury par semestre

2100h : Durée équivalente au ref. 2009

Faisabilité

Sous réserve d'obtention de l'autorisation ministérielle

Forme	***Phase 1 - année 2022-2023 :*** **Entrée via ParcourSup PASS Mineure SI** ***Phase 2 – année 2023-2024 :*** **Mise en place L2 SI** ***Phase 3 – année 2024-2025 :*** **Mise en place L3 SI**
Gouvernance	**Aix-Marseille Université – UFR SMPM – Ecole des Sciences Infirmières**
Statuts des personnels	- **Enseignants-chercheurs statutaires ou associés** - **Mise à disposition fonction publique hospitalière → AMU** - **CDI LRU**
Enseignants	- **Enseignants AMU (service d'enseignement)** - **Identification de vacataires**

Il est précisé que les étudiants pourront candidater pour leur 2ème chance à l'accès sélectif en 2ème année de MMOP lors de leur LAS2 ou LAS3.

Un financement est prévu dans le cadre du Ségur de la Santé et les locaux du campus Nord seront adaptés dans le cadre du schéma directeur de Nord.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

6. PRINCIPE DE DEPOT D'UN PROJET D'EXPERIMENTATION PASSERELLES PASS-IFSI

M. Sébastien Colson, Directeur de l'Ecole des Sciences infirmières présente ce point

Cadre du projet

Inscription du projet dans le cadre de la convention financière du 31 mai 2021 avec l'Etat dans laquelle la Région s'engage à ouvrir à compter de la rentrée 2022, 85 nouvelles places en seconde année dans les IFSI, pour des étudiants en réorientation l'issue de leur année de PASS

Proposition du projet

Démarrage en 2021-2022 sous le format transitoire suivant :

- dès l'autorisation de l'expérimentation par le Ministère de l'enseignement supérieur, information des étudiants de PASS concernant l'ouverture d'une passerelle en seconde année conditionnée par la validation d'un module complémentaire de 80h
- Sélection des candidats pour intégrer les 85 places uniquement à partir du classement PASS d'AMU et du volontariat des étudiants (et non pas sélection après suivi et validation du module des 80h) : Priorité donnée aux étudiants « reçus-collés » (moyenne supérieure ou égale à 10) et sélection au vu du classement AMU et sur la base du volontariat
- Reliquat éventuel de places, pourvu après les rattrapages de juillet
- Inscription des étudiants sélectionnés en IFSI au plus tard fin juillet
- Suivi du module en ligne sur AMETICE avant la rentrée de seconde année
- Validation du module par contrôle continu en ligne, permettant l'attribution des 10 ECTS manquants (organisation d'un CAC dans chaque IFSI participant à l'expérimentation)
- Equivalence aide-soignant après validation du semestre 3 en IFSI

Contenu du module complémentaire

- Raisonnement clinique
- Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Soins relationnels
- Hygiène et infectiologie
- Soins de confort et bien-être
- Handicap
- Législation et éthique
- Calcul de dose

Pour l'instant ce projet est prévu pour un an et pourrait être prolongé selon les résultats.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

- ***VIE FACULTE***

1 - Changement de Responsables Coordonnateurs DES

- Changement de coordonnateur inter-régional pour le DES de RHUMATOLOGIE anciennement le professeur BREUIL remplacée par le professeur GUIS Sandrine.

- Changement de coordonnateur local pour la FST urgence pédiatrique anciennement le professeur JOUVE Jean-Luc remplacé par le professeur MICHEL Fabrice.

- Changement de coordonnateur local et inter-régional pour le DES de GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE anciennement le professeur CRAVELLO Ludovic remplacé par le professeur AGOSTINI Aubert.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2 – Nomination maître de stage de Médecine Générale

Médecins Généralistes ayant validé l'Attestation de Maîtrise de Stage pour la réception des étudiants en 2è et 3ème Cycle de Médecine Générale dans les Stages Ambulatoires

Nom Prénom	Code postal	Ville
BERBEL Ana	04220	Ste Tulle
GAMERRE Amélie	13009	Marseille
GIRALDI Charles	13420	Gémenos
LAURENT Karine	04290	Volonne
LEGRIS Romain	05260	Ancelle
LEVRINO Tiphaine	05260	St Jean St Nicolas
MÉLOT Gaël	04280	Céreste
PICARDO Tina	04300	Forcalquier
PREISS Manon	13400	Aubagne

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

3 – Nomination maître de stage Orthophonie

Nom Prénom	Code Postal	Ville
MASSIMI Marie	13090	Aix-en-pce
RAYNALDI Jeanne	81000	Albi
ROUSSEL Florent	81400	Carmaux
SALLIERE Emilie	13410	Fuveau
ALLORENT Eric	13360	Roquevaire
VIGNAL Mathilde	13300	Salon de Pce
SOUYRIS Océane	13090	Aix-en-pce
GAMBERT CLAUZEL Stéphanie	83330	St Anne du Castellet
MIDROIT Laure	13010	Marseille

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

4 – Tarifs conférence d'internat

- **Pour les DFASM1**

- Modifications proposées dans le cadre de la R2C
  - 1. Maintien de 6 conférences de méthodologie + connaissances indispensables en Imagerie, Anapath, Hémato cyto/coag, Biochimie et Immuno (1er TRIMESTRE) : 20 €

- 2. Proposition d'ajout d'un programme de 20 conférences à partir de janvier à raison d'une conférence par semaine sur les spécialités abordées en stage et à la faculté : 130 €

= 20 € si choix option 1 uniquement, 150 euros si choix option 1+2

- Gratuité pour les boursiers

- **Pour les DFASM2**

- Tarif à compter du 21 septembre 2021 : 180 euros (précédent montant 150 euros depuis 2016), compte tenu d'une évaluation ajoutée en décembre et de l'ajout du concours blancs proposé auparavant uniquement pour les DFASM3

- Gratuité pour les boursiers

- **Pour les DFASM3**
- Tarif à compter du 21 septembre 2021 : 200 euros (précédent montant 170 euros depuis 2016)
- pour tenir compte du tour indifférencié qui permet un dernier tour de révision avec 10 conférences transversales, en plus des conférences + concours blanc au cours de l'année

- Gratuité pour les boursiers

- **Pour les étudiants non inscrits aux conférences du BDI**
- Inscription Concours blanc 30 euros (pas de changement)
- Nouvelle possibilité : Inscription Tour indifférencié 50 euros

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

5 – Tarifs formation Masso-kinésithérapie

A compter de l'année universitaire 2021 / 2022, tenant compte d'un soutien financier supplémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les frais de scolarité pour tous les étudiants en masso-kinésithérapie sont fixés **à 2 350** € par année d'étude, hormis les étudiants doublants pour lesquels les frais de scolarité sont ramenés à 1100 €.
Ces frais de scolarité de cette formation, ne tiennent pas compte des DIN et de la CVEC qui sont à régler également.

Evolution des frais de scolarité de cette formation :

	Rentrées 2019 et 2020	***A compter de la rentrée 2021***
K1	*2 500 €*	*2 350 €*
K2	*2 500 €*	*2 350 €*
K3	*2 500 €*	*2 350 €*
K4	*2 500 €*	*2 350 €*
Doublants	*1 100 €*	*1 100 €*

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

6 – Tarifs formation Pédicure-Podologie

A compter de l'année universitaire 2021 / 2022, tenant compte d'un soutien financier supplémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les frais de scolarité pour tous les étudiants en pédicurie-podologie sont fixés à 2 350 € par année d'étude, hormis les étudiants doublants pour lesquels les frais de scolarité sont ramenés à 1100 €.
Ces frais de scolarité ne tiennent pas compte des DIN et de la CVEC qui sont à régler en plus.

Evolution des frais de scolarité de cette formation :

	Rentrée 2020		***A compter de la rentrée 2021***
Année 1	*2 500 €*		***2 350 €***
Année 2	*Non existante*		***2 350 €***
Année 3	*Non existante*		*Non existante*
Doublants	*/*		*1100 €*

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

7– Convention PARCOURSUP

numéro SMPM	Code FIDES	Partenaires	Titre	objet
230	2021-7700	UNIV Montpellier et Nice	Convention de partenariat PARCOURSUP	Partenariat pédagogique, administratif, et financier du fonctionnement de la procédure d'admission via Parcoursup (Orthophonie)

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

La Secrétaire de Séance
Déborah ROCCHICCIOLI

Monsieur le Doyen
Georges LEONETTI